

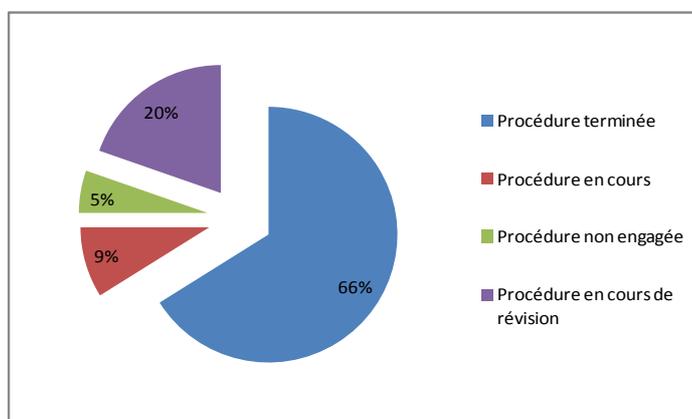
LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Fiche n° 11

LA GESTION DE LA POLLUTION DIFFUSE ET DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

La protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

A ce jour, près de 86 % des captages du département bénéficient d'une protection réglementaire par la mise en place d'un arrêté préfectoral déclarant les périmètres de protection d'Utilité Publique. Cependant, plus de 96 % du volume d'eau distribué en Loire-Atlantique provient désormais de sites dotés de périmètres de protection. La figure accolée à cette note représente la répartition de l'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages (les captages dont les procédures sont terminées ou en cours de révision sont considérés comme protégés réglementairement).



PRIORITÉS RELATIVES À LA POLITIQUE DE L'EAU

Unité de production	nombre de captages	capacité nominale	Avancement procédure "périmètres de protection"
ANCENIS	1+1 secours	21 000 m3/j	Procédure terminée
BASSE-GOULAINÉ	11	60 000 m3/j	Procédures en cours de révision
CAMPBON	13	60 000 m3/j	Procédure terminée
FROSSAY	3	500 m3/j	Procédure en cours
GATINEAUX	2	10 000 m3/j	Procédure terminée
LA ROCHE	1+2 secours	240 000 m3/j	Procédure terminée
MACHECOUL	3	2 400 m3/j	Procédure non engagée
MASSERAC	2	5 000 m3/j	Procédure terminée
MISSILLAC	1	300 m3/j	Procédure en cours
NORT-sur-ERDRE	4	10 300 m3/j	Procédure terminée
SAFFRE	2	10 000 m3/j	Procédure terminée
SAINT-GILDAS-des-BOIS	3	4 000 m3/j	Procédure terminée
SAINT-SULPICE-des-LANDES	1	500 m3/j	Procédure terminée
SANDUN	1	10 000 m3/j	Procédure en cours (Enquête publique finalisée)
SOULVACHE	1	7 000 m3/j	Procédure terminée
MAUPAS	4	1 175 m3/j	Procédure terminée
MAZEROLLES	2	10 000 m3/j	Procédure terminée
VRITZ	2	2200 m3/J	Procédure terminée

Les captages prioritaires

En parallèle de la directive cadre sur l'eau qui avait fixé des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015, le Grenelle de l'environnement a identifié des captages dits "prioritaires" pour lesquels des plans d'actions étaient à mettre en place avant fin 2012.

L'évaluation de la vulnérabilité des territoires, le diagnostic des pressions qui s'y exercent et la mise en oeuvre de plans d'actions définis par une concertation locale entre le monde agricole et les gestionnaires de l'eau constituent les bases de la démarche de protection des captages.



Les diagnostics des pressions sont désormais réalisés sur Saffré et Nort sur Erdre, sur Machecoul et Vritz.

Les plans d'actions sur Saffré et Nort sur Erdre sont en cours d'élaboration et font encore l'objet de discussions. Le plan d'actions de Machecoul a été validé en COPIL, celui de Candé-Vritz est en cours de validation.

Afin de poursuivre la dynamique de protection engagée, le nombre des captages à protéger a été étendu à l'occasion de la Conférence Environnementale de septembre 2013. Les captages des "Gatineaux" situé sur la commune de Saint Michel Chef Chef et du "Gros Cailloux" situé sur la commune de Pornic ont ainsi intégré la liste des captages

prioritaires qui sont listés et font l'objet de mesures spécifiques dans les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et leurs programmes de mesures associés (PDM). La protection de ces captages fait également l'objet de l'action 56 du PNSE 3 (2015-2019).

Bilan 2015

Finalisation des plans d'actions des captages de Nort Sur Erdre, Saffré et Machecoul.
Participation à l'étude des pressions agricoles sur le captage de Vritz

Objectifs 2016

Validation des plans d'actions de Saffré, Nort sur Erdre et Candé-Vritz
Soutien à la mise en oeuvre des plans d'actions